



Commune de
Montagny
Rue Centrale 56
1776 Montagny-la-Ville

Conseil communal

026 662 46 46
office@montagny-fr.ch
www.montagny-fr.ch

Information - Election complémentaire au Conseil communal

À la suite de la démission de M. Jean-Luc Clément de ses fonctions de Syndic et de Conseiller communal, avec effet au 31 juillet 2026, le Conseil communal de Montagny doit pourvoir au remplacement du siège devenu vacant, conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et aux instructions de la Préfecture de la Broye.

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Montagny sont dès lors convoqués à une **élection complémentaire au Conseil communal**, qui se déroulera le :

Dimanche 4 octobre 2026

Les listes de candidats doivent être déposées à l'Administration communale, munies de la signature d'au moins 20 citoyennes ou citoyens actifs, au plus tard **le lundi 24 août 2026 à 12h00**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. À défaut, son nom sera supprimé de la liste.

Si un seul candidat est valablement présenté, celui-ci sera proclamé élu sans scrutin. Si plusieurs candidats sont en lice, l'élection se déroulera selon le système majoritaire. Un éventuel second tour est d'ores et déjà fixé au **dimanche 25 octobre 2026**.

Les formulaires nécessaires au dépôt des candidatures peuvent être obtenus sur le site internet de la Commune ou auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal remercie les citoyennes et citoyens de leur attention et encourage les personnes intéressées à participer activement à la vie démocratique de la commune en présentant leur candidature ou en prenant part au scrutin.

Le Conseil communal